

Mme LIENART Michele

1011 CHE DES CABRIERES
06250 MOUGINS

LRAR Réf. PR\4.29 / SERV07_07181_6032

Objet : demande de servitude du Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique – information préalable du propriétaire

Madame LIENART ,

La loi reconnaît des droits de passage aux opérateurs de réseaux de communications électroniques ouverts au public.

Dans ce cadre, je vous informe que le Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN) a sollicité en date du 08/01/2026 une servitude sur votre domaine situé sur la commune de LE POUZIN.

Parcelle(s) concernée(s):

Commune	Adresse	Section Cadastre	Numéro parcellaire
LE POUZIN		AK	0132
LE POUZIN		AK	0135

Conformément à l'article R20.56 du Code des Postes et des Communications Electroniques (CPCE), je vous adresse le dossier de présentation ci-joint par le Syndicat ADN qui motive et justifie de l'emplacement de la servitude.

Dès lors, au regard du dossier sus évoqué, je vous prie de bien vouloir m'adresser dans un délai de 2 mois vos observations sur le projet.

Par la suite, en ma qualité de maire agissant au nom de l'Etat, je serai en mesure d'instituer la servitude par voie d'arrêté.

Dans l'attente, je vous prie de croire Madame LIENART, en l'assurance de mes salutations.

P.J. :

Dossier de présentation

DATE : 08/01/2026.

Signature



Le Maire,
C. VIGNAL

Mme PINTARD Sylvie

0187 CHE DE LA BARONNE
84360 PUGET

LRAR Réf. PR\4.29 / SERV07_07181_6032

Objet : demande de servitude du Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique – information préalable du propriétaire

Madame PINTARD ,

La loi reconnaît des droits de passage aux opérateurs de réseaux de communications électroniques ouverts au public.

Dans ce cadre, je vous informe que le Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN) a sollicité en date du 08/01/2016 une servitude sur votre domaine situé sur la commune de LE POUZIN.

Parcelle(s) concernée(s):

Commune	Adresse	Section Cadastre	Numéro parcellaire
LE POUZIN		AK	0132
LE POUZIN		AK	0135

Conformément à l'article R20.56 du Code des Postes et des Communications Electroniques (CPCE), je vous adresse le dossier de présentation ci-joint par le Syndicat ADN qui motive et justifie de l'emplacement de la servitude.

Dès lors, au regard du dossier sus évoqué, je vous prie de bien vouloir m'adresser dans un délai de 2 mois vos observations sur le projet.

Par la suite, en ma qualité de maire agissant au nom de l'Etat, je serai en mesure d'instituer la servitude par voie d'arrêté.

Dans l'attente, je vous prie de croire Madame PINTARD, en l'assurance de mes salutations.

DATE 08/01/2016

Signature

P.J. :
Dossier de présentation

Le Maire,
C. VIGNAL

Mr LACOUR Bruno

**27 RUE DU REFUGE
78000 VERSAILLES**

LRAR Réf. PR\4.29 / SERV07_07181_6032

Objet : demande de servitude du Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique – information préalable du propriétaire

Monsieur LACOUR ,

La loi reconnaît des droits de passage aux opérateurs de réseaux de communications électroniques ouverts au public.

Dans ce cadre, je vous informe que le Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN) a sollicité en date du 09/01/2026 une servitude sur votre domaine situé sur la commune de LE POUZIN.

Parcelle(s) concernée(s):

Commune	Adresse	Section Cadastre	Numéro parcellaire
LE POUZIN		AK	0132
LE POUZIN		AK	0135

Conformément à l'article R20.56 du Code des Postes et des Communications Electroniques (CPCE), je vous adresse le dossier de présentation ci-joint par le Syndicat ADN qui motive et justifie de l'emplacement de la servitude.

Dès lors, au regard du dossier sus évoqué, je vous prie de bien vouloir m'adresser dans un délai de 2 mois vos observations sur le projet.

Par la suite, en ma qualité de maire agissant au nom de l'Etat, je serai en mesure d'instituer la servitude par voie d'arrêté.

Dans l'attente, je vous prie de croire Monsieur LACOUR, en l'assurance de mes salutations.

DATE : 09/01/2026

Signature

P.J. :

Dossier de présentation



Le Roué,

C. VIGNAL

Mme LACOUR Germaine

0007 RUE ROUGET DE LISLE
30000 NIMES

LRAR Réf. PR\4.29 / SERV07_07181_6032

Objet : demande de servitude du Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique – information préalable du propriétaire

Madame LACOUR ,

La loi reconnaît des droits de passage aux opérateurs de réseaux de communications électroniques ouverts au public.

Dans ce cadre, je vous informe que le Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN) a sollicité en date du 09/01/2026 une servitude sur votre domaine situé sur la commune de LE POUZIN.

Parcelle(s) concernée(s):

Commune	Adresse	Section Cadastre	Numéro parcellaire
LE POUZIN		AK	0132
LE POUZIN		AK	0135

Conformément à l'article R20.56 du Code des Postes et des Communications Electroniques (CPCE), je vous adresse le dossier de présentation ci-joint par le Syndicat ADN qui motive et justifie de l'emplacement de la servitude.

Dès lors, au regard du dossier sus évoqué, je vous prie de bien vouloir m'adresser dans un délai de 2 mois vos observations sur le projet.

Par la suite, en ma qualité de maire agissant au nom de l'Etat, je serai en mesure d'instituer la servitude par voie d'arrêté.

Dans l'attente, je vous prie de croire Madame LACOUR, en l'assurance de mes salutations.

DATE : 09/01/2026

Signature

P.J. :

Dossier de présentation



Le Maire,

C. VIGNAL

Mme EDWARDS Mylene

110 CHE DES CHENES
07250 LE POUZIN

LRAR Réf. PR\4.29 / SERV07_07181_6083

Objet : demande de servitude du Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique – information préalable du propriétaire

Madame EDWARDS ,

La loi reconnaît des droits de passage aux opérateurs de réseaux de communications électroniques ouverts au public.

Dans ce cadre, je vous informe que le Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN) a sollicité en date du 08/01/2026 une servitude sur votre domaine situé sur la commune de LE POUZIN.

Parcelle(s) concernée(s):

Commune	Adresse	Section Cadastre	Numéro parcellaire
LE POUZIN		AI	0270

Conformément à l'article R20.56 du Code des Postes et des Communications Electroniques (CPCE), je vous adresse le dossier de présentation ci-joint par le Syndicat ADN qui motive et justifie de l'emplacement de la servitude.

Dès lors, au regard du dossier sus évoqué, je vous prie de bien vouloir m'adresser dans un délai de 2 mois vos observations sur le projet.

Par la suite, en ma qualité de maire agissant au nom de l'Etat, je serai en mesure d'instituer la servitude par voie d'arrêté.

Dans l'attente, je vous prie de croire Madame EDWARDS, en l'assurance de mes salutations.

DATE : 09/01/2026
Signature

P.J. :
Dossier de présentation


Le Maire,
C-VIGNAL

Mr EDWARDS Duncan Paul

110 CHE DES CHENES
07250 LE POUZIN

LRAR Réf. PR\4.29 / SERV07_07181_6083

Objet : demande de servitude du Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique – information préalable du propriétaire

Monsieur EDWARDS ,

La loi reconnaît des droits de passage aux opérateurs de réseaux de communications électroniques ouverts au public.

Dans ce cadre, je vous informe que le Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN) a sollicité en date du 09/01/2026 une servitude sur votre domaine situé sur la commune de LE POUZIN.

Parcelle(s) concernée(s):

Commune	Adresse	Section Cadastre	Numéro parcellaire
LE POUZIN		AI	0270

Conformément à l'article R20.56 du Code des Postes et des Communications Electroniques (CPCE), je vous adresse le dossier de présentation ci-joint par le Syndicat ADN qui motive et justifie de l'emplacement de la servitude.

Dès lors, au regard du dossier sus évoqué, je vous prie de bien vouloir m'adresser dans un délai de 2 mois vos observations sur le projet.

Par la suite, en ma qualité de maire agissant au nom de l'Etat, je serai en mesure d'instituer la servitude par voie d'arrêté.

Dans l'attente, je vous prie de croire Monsieur EDWARDS, en l'assurance de mes salutations.

DATE : 09/01/2026

Signature

P.J. :
Dossier de présentation



Le Maire,

C. VIGNAL

Mr HILAIRE David

**2810 CHEMIN DES GRADS
07250 LE POUZIN**

LRAR Réf. PR\4.29 / SERV07_07181_6038

Objet : demande de servitude du Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique – information préalable du propriétaire

Monsieur HILAIRE ,

La loi reconnaît des droits de passage aux opérateurs de réseaux de communications électroniques ouverts au public.

Dans ce cadre, je vous informe que le Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN) a sollicité en date du 08/01/2016 une servitude sur votre domaine situé sur la commune de LE POUZIN.

Parcelle(s) concernée(s):

Commune	Adresse	Section Cadastre	Numéro parcellaire
LE POUZIN		AK	0014
LE POUZIN		AK	0015

Conformément à l'article R20.56 du Code des Postes et des Communications Electroniques (CPCE), je vous adresse le dossier de présentation ci-joint par le Syndicat ADN qui motive et justifie de l'emplacement de la servitude.

Dès lors, au regard du dossier sus évoqué, je vous prie de bien vouloir m'adresser dans un délai de 2 mois vos observations sur le projet.

Par la suite, en ma qualité de maire agissant au nom de l'Etat, je serai en mesure d'instituer la servitude par voie d'arrêté.

Dans l'attente, je vous prie de croire Monsieur HILAIRE, en l'assurance de mes salutations.

P.J. :
Dossier de présentation

DATE : 09/01/2016

Signature



C. VIGNAL

Mr ROUZAUD Gerard

143 CHEMIN DOU MALOUNIÉ
84500 BOLLENE

LRAR Réf. PR\4.29 / SERV07_07181_6084

Objet : demande de servitude du Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique – information préalable du propriétaire

Monsieur ROUZAUD ,

La loi reconnaît des droits de passage aux opérateurs de réseaux de communications électroniques ouverts au public.

Dans ce cadre, je vous informe que le Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN) a sollicité en date du 08/01/2026 une servitude sur votre domaine situé sur la commune de LE POUZIN.

Parcelle(s) concernée(s):

Commune	Adresse	Section Cadastre	Numéro parcellaire
LE POUZIN		AI	0047

Conformément à l'article R20.56 du Code des Postes et des Communications Electroniques (CPCE), je vous adresse le dossier de présentation ci-joint par le Syndicat ADN qui motive et justifie de l'emplacement de la servitude.

Dès lors, au regard du dossier sus évoqué, je vous prie de bien vouloir m'adresser dans un délai de 2 mois vos observations sur le projet.

Par la suite, en ma qualité de maire agissant au nom de l'Etat, je serai en mesure d'instituer la servitude par voie d'arrêté.

Dans l'attente, je vous prie de croire Monsieur ROUZAUD, en l'assurance de mes salutations.

DATE 09/01/2026

Signature

P.J. :
Dossier de présentation

Le Maire,

C. VIGNAL

Mme ROUZAUD Laurence

13 PL VINCENT AURIOL
07250 LE POUZIN

LRAR Réf. PR\4.29 / SERV07_07181_6084

Objet : demande de servitude du Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique – information préalable du propriétaire

Madame ROUZAUD ,

La loi reconnaît des droits de passage aux opérateurs de réseaux de communications électroniques ouverts au public.

Dans ce cadre, je vous informe que le Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN) a sollicité en date du 09/01/2026 une servitude sur votre domaine situé sur la commune de LE POUZIN.

Parcelle(s) concernée(s):

Commune	Adresse	Section Cadastre	Numéro parcellaire
LE POUZIN		AI	0047

Conformément à l'article R20.56 du Code des Postes et des Communications Electroniques (CPCE), je vous adresse le dossier de présentation ci-joint par le Syndicat ADN qui motive et justifie de l'emplacement de la servitude.

Dès lors, au regard du dossier sus évoqué, je vous prie de bien vouloir m'adresser dans un délai de 2 mois vos observations sur le projet.

Par la suite, en ma qualité de maire agissant au nom de l'Etat, je serai en mesure d'instituer la servitude par voie d'arrêté.

Dans l'attente, je vous prie de croire Madame ROUZAUD, en l'assurance de mes salutations.

DATE : 09/01/2026

Signature

P.J. :
Dossier de présentation



C. VIGNAL

Mme ESTRADA Helene

LE VILLAGE DU SUPERIEUR
07400 ST MARTIN SUR LAVEZON

LRAR Réf. PR\4.29 / SERV07_07181_6084

Objet : demande de servitude du Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique – information préalable du propriétaire

Madame ESTRADA ,

La loi reconnaît des droits de passage aux opérateurs de réseaux de communications électroniques ouverts au public.

Dans ce cadre, je vous informe que le Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN) a sollicité en date du 06/01/2026 une servitude sur votre domaine situé sur la commune de LE POUZIN.

Parcelle(s) concernée(s):

Commune	Adresse	Section Cadastre	Numéro parcellaire
LE POUZIN		AI	0047

Conformément à l'article R20.56 du Code des Postes et des Communications Electroniques (CPCE), je vous adresse le dossier de présentation ci-joint par le Syndicat ADN qui motive et justifie de l'emplacement de la servitude.

Dès lors, au regard du dossier sus évoqué, je vous prie de bien vouloir m'adresser dans un délai de 2 mois vos observations sur le projet.

Par la suite, en ma qualité de maire agissant au nom de l'Etat, je serai en mesure d'instituer la servitude par voie d'arrêté.

Dans l'attente, je vous prie de croire Madame ESTRADA, en l'assurance de mes salutations.

DATE : 06/01/2026

Signature

P.J. :
Dossier de présentation



Le Maire,

C. VIGNAL